

- **Le logement**

Pour effectuer	Lieu de retrait	Document à fournir	Conditions d'octroi	Délais d'instruction
Toute demande de FSL (fond solidarité logement)	CCAS de Fresnes sur Escaut	<p><u>Etat civil et ressources :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -pièces d'identité ou livret de famille -dernière attestation de paiement et allocations CAF -Justificatifs de ressources des 3 derniers mois de toutes les personnes vivant dans le foyer -Copie du dernier avis d'imposition (à défaut déclaration sur l'honneur) <p><u>Le cas échéant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -copie de la décision de tutelle ou de curatelle -déclaration de grossesse supérieure à 5 mois -titre de séjour 	Sous condition de ressources (ressources inférieures à 1,5 RMI)	4 à 5 mois
FSL : Aide au maintien dans le logement	CCAS de Fresnes sur Escaut	<p><u>Pièces complémentaires :</u></p> <p><u>Imprimés FSL dûment complétés :</u> (fournis par le CCAS)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Volet commun -Volet spécifique à l'aide -Fiche de situation -dernière quittance de loyer -relevé de compte client du bailleur sur les 6 derniers mois, détaillant les éventuels frais de procédure pour dette de loyer -copie du bail -attestation assurance habitation -RIB du bailleur <p><u>Le cas échéant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Si contentieux : justificatifs commandement de payer ou assignation, jugement si contentieux judiciaire -si expulsion : copie du dernier commandement de quitter les lieux ou concours de la force publique -Si plan d'apurement : dernier plan d'apurement négocié avec le bailleur -Dernière notification de décision accord ou refus 	Sous condition de ressources (ressources inférieures à 1,5 RMI)	4 à 5 mois

<p>FSL : Demande d'aide à l'accès au logement identifié</p>	<p>CCAS de Fresnes sur Escaut</p>	<p><u>Pièces complémentaires :</u> <u>Imprimés FSL dûment complétés :</u> (fournis par le CCAS) -Volet commun -Volet spécifique à l'aide -Fiche de situation <u>Autres pièces :</u> -copie du bail du nouveau logement ou du contrat de résident précisant l'adresse du logement, la durée du bail, le nombre de pièces du logement, le montant du loyer, de la caution et des charges -état des lieux à l'entrée dans le logement -estimation du montant CAF d'AL ou d'APL -notification de tiers payant ou de demande adressée en CAF (si le demandeur bénéficie de l'allocation logement) -Fiche diagnostic du logement aidé (Fiche PRASE) -Attestation de l'assurance habitation -RIB du bailleur du nouveau logement -RIB du demandeur <u>Le cas échéant :</u> -Attestation de paiement du premier loyer et de la caution -dernière notification de décision d'accord ou de refus FSL -attestation de domiciliation administrative de l'association pour les SDF -Si bail précaire du logement quitté ou surpeuplement, copie du bail du logement quitté -justificatif de situation d'hébergement</p>	<p>Sous condition de ressources (ressources inférieures à 1,5 RMI)</p>	<p>4 à 5 mois</p>
--	---	---	--	-------------------

<p>FSE (fond solidarité énergie)</p>	<p>CCAS de Fresnes sur Escaut</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Pièce d'identité ou livret de famille -Dernière attestation de paiement de prestations et allocations CAF -Justificatifs de ressources des 3 derniers mois de toutes les personnes vivant dans le foyer -Copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition (à défaut déclaration sur l'honneur) -Copie de la décision de tutelle et de curatelle -Déclaration de grossesse -Titre de séjour <p><u>Pièces complémentaires à joindre pour une demande de prise en charge de dette "eau", "téléphone":</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Volet commun -Volet spécifique renseigné par le référent et le fournisseur -Fiche de situation <p>Le cas échéant pour les dettes "eau"</p> <ul style="list-style-type: none"> -En cas d'urgence : avis de coupure d'eau -En cas d'insalubrité avérée du logement : arrêté d'insalubrité ou rapport des services d'hygiène de la commune <p>Le cas échéant pour les dettes de "gaz" ou "électricité" :</p> <ul style="list-style-type: none"> -En cas d'urgence : Avis de coupure de gaz ou d'électricité -En cas d'insalubrité avérée du logement : arrêté d'insalubrité ou rapport des services d'hygiène de la commune <p>Pour toutes dettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dernière décision accord ou refus FSL -En cas de contentieux, copie du dernier commandement de payer, assignation, ou plan d'apurement avec le fournisseur d'eau 	<p>Sous condition de ressources</p>	<p>4 à 5 mois</p>
---	-----------------------------------	---	-------------------------------------	-------------------